



**Assemblée du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Deuxième session

Nairobi, 5–9 juin 2023

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Activités du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains, y compris
les questions de coordination**

Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des résolutions 1/1, 1/2, 1/3, 1/4 et 1/5 et de la décision 1/3, que l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a adoptées à sa première session. En outre, cette section revient sur les résultats de la planification stratégique intégrée et de la réforme organisationnelle, ainsi que sur les progrès réalisés en matière d'activités normatives au cours de la période comprise entre la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, tenue en juin 2019, et février 2023.

2. Afin d'informer plus avant l'Assemblée de l'état d'avancement des activités et de la collaboration, des additifs accompagnent le présent rapport, respectivement : sur les activités conjointes avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (HSP/HA/2/4/Add.1) ; la coopération avec des entités à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour 2020–2023 (HSP/HA/2/4/Add.2) ; le projet de politique d'association des parties prenantes (HSP/HA/2/4/Add.3) ; le rapport annuel 2022 de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan stratégique pour 2020–2023 (HSP/HA/2/Add.4). Le présent rapport est également complété par le rapport sur les activités menées dans les pays en 2022 (HSP/HA/2/INF/2).

3. L'achèvement d'une réforme globale de l'organisation d'ONU-Habitat, lancée avant la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, a constitué une réussite institutionnelle majeure au cours de la période considérée. Tout comme la nouvelle structure de gouvernance, la structure organisationnelle révisée d'ONU-Habitat l'a rendu mieux à même de faire progresser et d'étoffer son mandat de développement durable ainsi que le Nouveau Programme pour les villes, tout en consolidant le contrôle interne, la gestion et la cohérence stratégique. Ces nouvelles structures ont en outre bénéficié de partenariats opérationnels et financiers efficaces, qui ont débouché sur des activités à fort impact, notamment en réponse aux multiples crises mondiales qui ont éclaté depuis 2019.

* HSP/HA.2/1.

4. Grâce à sa nouvelle structure organisationnelle, ONU-Habitat a pu mieux coordonner ses mandats opérationnels et normatifs, ses partenariats stratégiques avec d'autres entités du système des Nations Unies et son influence sur les travaux des organes intergouvernementaux. Dans le même temps, le plan stratégique pour la période 2020–2023, qui préconise une approche intégrée du programme mondial de développement durable dans les villes et les établissements humains, s'est révélé être un outil efficace pour élaborer la contribution d'ONU-Habitat aux priorités mondiales communes.

5. Le présent rapport, avec les documents qui l'accompagnent, revient sur certains résultats obtenus dans la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour 2020–2023, lequel vise à élargir les partenariats stratégiques autour des activités normatives et opérationnelles. Ces activités répondent aux demandes des États Membres, des autorités locales, du système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement tendant à ce qu'ONU-Habitat les aide à relever les défis urbains persistants et nouveaux, mais aussi à tirer parti des nouvelles possibilités offertes par les villes, en particulier depuis la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

A. Fournir des solutions urbaines intégrées grâce à une nouvelle structure organisationnelle

6. ONU-Habitat a achevé de se doter d'une nouvelle structure organisationnelle en 2020. Cette nouvelle structure tend à assurer une plus grande transparence et une meilleure application du principe de responsabilité, entend rendre les opérations plus efficaces et plus collaboratives et vise l'excellence des services fournis par des experts. La nouvelle structure a pour principaux objectifs opérationnels de renforcer la coordination interdivisions et l'innovation ainsi que d'optimiser le soutien apporté par ONU-Habitat aux États Membres, notamment grâce à un financement diversifié et renforcé des activités menées à l'échelle des pays.

7. Par exemple, la coordination interdivisions a été renforcée, notamment, en créant des communautés de pratique sur des thèmes prioritaires. Réunissant les fonctionnaires nationaux et régionaux et les fonction du siège et les bureaux multipays, ces communautés de pratique créent des liens bidirectionnels plus étroits entre le travail normatif à l'échelle mondiale et son application dans le domaine de l'aide aux pays, en systématisant le soutien apporté à la programmation urbaine conjointe dans le cadre de la coopération des Nations Unies avec des pays, entre autres avantages.

8. Pour optimiser son soutien aux États Membres, ONU-Habitat met progressivement en adéquation la substance des programmes et les compétences du personnel avec la nouvelle structure organisationnelle dans les lieux éloignés du siège, tels que les bureaux multipays. En outre, la redéfinition des fonctions de représentation régionale dont s'acquittent les bureaux régionaux d'ONU-Habitat s'est révélée efficace pour la mise en œuvre des réformes organisationnelles par le jeu d'une collaboration au niveau des plateformes régionales de collaboration et des travaux menés avec d'autres organismes importants des Nations Unies dans la région. Cela cadre avec la réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui met l'accent sur l'obtention de résultats grâce à une coopération renforcée des organismes des Nations Unies avec des pays dans le but de soutenir des stratégies nationales de développement, que le Secrétaire général a également réaffirmée dans son rapport intitulé « Notre Programme commun », publié en septembre 2021.

9. Malgré les restrictions budgétaires, ONU-Habitat a réussi à obtenir des résultats en adaptant en permanence ses effectifs et ses dépenses aux prévisions budgétaires disponibles et en faisant en sorte que les contributions financières préaffectées concordent étroitement avec les domaines de résultats du plan stratégique, conformément aux priorités des États Membres. Servi par la révision de la structure organisationnelle d'ONU-Habitat, le plan stratégique pour 2020–2023 a amélioré la cohérence interne et a intégré l'exécution de ses sous-programmes afin d'accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11 et de la dimension urbaine d'autres objectifs de développement durable, comme en témoigne notamment la conception de plusieurs initiatives multisectorielles qui exigent d'associer l'ensemble de l'organisation aux phases de conception et de mise en œuvre, tels les outils de soutien au suivi à l'échelle mondiale et à l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales, décrits plus bas dans la sous-section B.

10. Dans son examen à mi-parcours de haut niveau du plan stratégique d'ONU-Habitat, qu'il a réalisé en 2021, le Comité des représentants permanents a confirmé que les domaines, les résultats et le cadre de résultats du plan demeuraient valables et solides. Afin que le soutien apporté par ONU-Habitat aux États Membres corresponde à l'évolution rapide des priorités mondiales, le Comité a demandé que les activités opérationnelles et normatives d'ONU-Habitat soient recalibrées dans le plan stratégique. Cela a contribué à recentrer les connaissances et les ressources financières

d'ONU-Habitat de manière plus souple et plus efficace sur les défis existants et émergents en matière de développement. Le rapport sur la proposition tendant à prolonger le plan stratégique actuel afin qu'il couvre la période 2024–2025 (HSP/HA/2/8) expose en détail les orientations du Comité concernant ce recalibrage, lesquelles comprennent trois nouveaux « axes » pour aider à réorienter la mise en œuvre du plan stratégique : 1) la réponse du programme aux nouvelles vulnérabilités et aux nouveaux risques auxquels les villes font face à cause de la pandémie de COVID-19 ; 2) l'adaptation du format et de la fonction des villes visant à renforcer la résilience face aux nouvelles crises et à tenir compte des changements climatiques ; 3) la création des conditions requises pour une reprise urbaine socioéconomique à long terme, qui réduise les inégalités spatiales et réponde à l'urgence climatique.

B. Coordination à l'échelle du système des Nations Unies en matière d'urbanisation durable

11. Compte tenu du pouvoir de rassemblement d'ONU-Habitat au sein des communautés de développement mondiales et de son mandat de développement urbain au sein du système des Nations Unies, il a été déterminé que les partenariats sont un moyen essentiel de mettre en œuvre le plan stratégique pour 2020–2023. Il est expliqué dans le document HSP/HA/2/Add.2 qu'ONU-Habitat a établi de nouveaux domaines d'action normatifs afin d'accélérer les travaux sur la dimension urbaine du développement durable, en collaboration avec ses partenaires. Ces domaines comprennent notamment une collaboration élargie avec l'Organisation mondiale de la Santé s'agissant de la santé environnementale urbaine face à la COVID-19, l'initiative « GoBlue » et l'initiative visant à réduire les déchets plastiques, menées avec le PNUE, ainsi que des cadres de reprise urbaine inclusifs et intégrés, mis au point avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

12. Les plateformes de collaboration régionale ont également fourni à ONU-Habitat l'occasion d'obtenir un soutien en faveur du développement urbain durable grâce à une collaboration à l'échelle du système des Nations Unies. Dans les États arabes, en Afrique et en Amérique latine, il existe des coalitions thématiques et des centres de connaissances pour le développement urbain durable. Les commissions régionales et ONU-Habitat ont travaillé ensemble pour associer les autorités locales et régionales et leurs organisations et réseaux à l'élaboration et à la réalisation d'examen locaux volontaires.

13. Par exemple, l'élaboration d'orientations et d'outils normatifs visant à adapter les objectifs de développement durable aux spécificités locales a constitué un élargissement très réussi des activités d'ONU-Habitat. On peut citer notamment les dispositifs mondiaux de suivi et d'établissement de rapports, tels que le Cadre mondial de suivi urbain, qui fait partie intégrante de la stratégie harmonisée à l'échelle du système des Nations Unies visant à suivre la réalisation des objectifs de développement durable ; les Directives relatives aux examens locaux volontaires des progrès accomplis dans l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales, élaborées en partenariat avec Cités et Gouvernements Locaux Unis ; et le programme phare « SDG Cities », conçu et diffusé à l'échelle mondiale par ONU-Habitat avec le soutien du Fonds d'équipement des Nations Unies. Depuis 2022, Local2030, une plateforme et un réseau à l'échelle du système des Nations Unies visant à appuyer et à accélérer l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales, a rassemblé les initiatives menées par le système des Nations Unies, les autorités nationales, régionales et locales, et toutes les autres parties prenantes pour adapter ainsi les objectifs de développement durable, et ce, afin de mettre en œuvre des stratégies visant à atteindre les objectifs de développement durable. ONU-Habitat est le coprésident de Local2030 et héberge son secrétariat.

14. ONU-Habitat a également élargi ses travaux dans des domaines d'intérêt spécifiques tels que l'application de la technologie numérique à l'urbanisation durable. ONU-Habitat a notamment mis au point des stratégies de villes intelligentes centrées sur les personnes et un cadre de gouvernance des droits numériques pour les villes, également avec l'aide de l'Accélérateur des innovations technologiques urbaines des Nations Unies (UNITAC), un partenariat conclu entre ONU-Habitat, le Bureau de l'informatique et des communications, l'Université de HafenCity et la ville de Hambourg (Allemagne).

15. On trouvera dans les additifs au présent rapport plus de détails sur la collaboration avec les parties prenantes et les entités du système des Nations Unies.

C. Riposte à la maladie à coronavirus et relèvement : mesures proposées

16. Au cours des premiers mois de la crise, les habitants des villes ont été touchés en premier lieu et le plus durement par la COVID-19. ONU-Habitat a réagi avec agilité à la crise dans les communautés urbaines au plus fort de la pandémie. Il a appuyé les interventions des autorités et

des communautés locales à l'aide d'une approche mobilisant l'ensemble de l'organisation qui s'est appuyée sur de nouvelles orientations normatives fixées par le siège et les meilleures pratiques issues des opérations menées au niveau national. ONU-Habitat s'est concentré sur quatre domaines d'intervention majeurs pour aider les États Membres et les villes à faire face à la COVID-19 : le soutien aux solutions proposées par les autorités locales et les communautés ; l'établissement du profil des contextes urbains à l'aide de données, d'une cartographie et de connaissances ; l'atténuation de l'impact économique et l'amorce du relèvement ; la promotion d'une connaissance active des orientations pratiques. L'assistance d'ONU-Habitat dans les villes et les communautés entre mars et septembre 2020 a notamment porté sur la mise en œuvre de 71 projets dans 37 pays et 262 villes, qui ont touché 6,8 millions de personnes. Grâce au soutien financier de 28 donateurs, ONU-Habitat a pu travailler avec plus de 250 partenaires pour intervenir rapidement et adapter les outils d'assistance pertinents existants et en créer de nouveaux.

17. Les activités normatives menées par ONU-Habitat en réponse à la pandémie ont consisté à diriger l'élaboration des directives de politique générale mondiales suivantes :

a) *Policy Brief: COVID-19 in an Urban World* (Note de synthèse : l'impact de la COVID-19 en milieu urbain) : ONU-Habitat a dirigé la coopération entre les entités des Nations Unies et les réseaux d'autorités locales pour revisiter le concept d'une urbanisation durable plus verte et plus juste dans le contexte de la pandémie. Cette note de synthèse décrit le rôle central que jouent les villes dans la gestion de la pandémie et du relèvement puisqu'elles font office de centres d'énergie, de résilience et d'innovation à même de favoriser le développement durable pour tous ;

b) *Cities and Pandemics: Towards a More Just, Green and Healthy Future* (Villes et pandémies : vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain) : ce rapport d'ONU-Habitat contient une analyse de la situation relative à la COVID-19 dans les zones urbaines un an après le déclenchement de la pandémie et une description d'une série de mesures à même de permettre de s'en relever durablement. L'analyse faite dans ce rapport de l'impact de la COVID-19 dans les zones urbaines s'appuie en partie sur de nouvelles données locales uniques collectées à l'aide d'une plateforme mondiale globale de suivi de l'état de préparation et de la riposte, conçue dès le début de la pandémie par ONU-Habitat en partenariat avec CitiIQ¹ ;

c) *Intégrer la santé dans la planification territoriale et l'aménagement urbain: guide de référence* : cet ouvrage publié conjointement par ONU-Habitat et l'Organisation mondiale de la Santé début 2020 est tombé à point nommé et a été utilisé pour répondre à la pandémie de COVID-19. Les leçons tirées de la pandémie ont renforcé l'importance de l'aménagement de l'espace et la planification fonctionnelle dans l'amélioration de la santé et de l'équité en santé. Ce guide de référence présente des méthodes permettant d'intégrer la santé en tant qu'élément qui non seulement contribue aux processus de planification urbaine et territoriale durable, mais en résulte également.

D. Orientation normative ayant un effet catalytique

18. Outre les principaux résultats des activités de collaboration d'ONU-Habitat, mentionnés ci-dessus, le rôle moteur que joue l'organisation dans la fourniture de solutions en faveur du développement urbain durable a abouti à d'importants résultats grâce aux activités normatives menées depuis juin 2019. Les principaux résultats obtenus en 2022 dans le domaine des opérations et de la réponse aux crises sont résumés dans le document d'information HSP/HA/2/INF/2.

19. En 2022, 150 millions de personnes étaient sans abri. En 2021, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 76/133 sur les politiques et programmes inclusifs visant à lutter contre le sans-abrisme. En tant qu'entités des Nations Unies à la tête de cette nouvelle initiative mondiale, ONU-Habitat et le Département des affaires économiques et sociales consultent les parties prenantes régionales et mondiales pour élaborer un rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les progrès accomplis et les défis qui subsistent dans la mise en œuvre de politiques et de programmes inclusifs de lutte contre le sans-abrisme. Ce rapport appuiera la mise en œuvre de la résolution en donnant une définition inclusive du sans-abrisme. Il établira une différence entre les degrés et entre les types de sans-abrisme, consolidera la recherche sur les politiques et initiatives existantes réussies et contiendra ensuite des recommandations à l'intention des États Membres.

¹ <https://unhabitat.citiq.com/>.

20. En 2022, ONU-Habitat et ses partenaires ont présenté un plan d'action mondial pour la transformation des bidonvilles², qui sert de plateforme pour un engagement stratégique et une action harmonisée dans ce domaine. Le nombre de personnes vivant dans des bidonvilles devrait tripler ces prochaines décennies si les mesures appropriées ne sont pas prises. Soutenir la réalisation d'au moins huit objectifs de développement durable qui tiennent compte de la complexité des établissements informels est un accélérateur efficace du développement durable dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales. L'expérience acquise depuis 10 ans grâce au Programme participatif d'amélioration des taudis d'ONU-Habitat, qui a touché 5 millions de personnes dans 190 villes et mobilisé un milliard de dollars auprès de partenaires de développement, fournit au partenariat pour la transformation des bidonvilles des enseignements sur la manière d'avoir des effets à grande échelle grâce, par exemple, à des politiques et des stratégies cohérentes au niveau de la ville et du pays, et à une mise en œuvre conjointe.

21. En 2018, les villes dans le monde ont produit 2,4 milliards de tonnes de déchets solides, dont 45 % ont été mal gérés. Ces chiffres seraient plus élevés sans le secteur informel de la collecte et du recyclage des déchets. Comme indiqué dans l'additif sur les activités conjointes avec le PNUE (HSP/HA/2/4/Add.1), ONU-Habitat soutient le Partenariat mondial sur la pollution marine par les déchets plastiques et autres dirigé par le PNUE et coopère en vue d'harmoniser les méthodes de surveillance et de modélisation de la pollution plastique.

22. Les normes en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire sont au cœur des efforts visant à réduire les inégalités et la pauvreté dans les zones urbaines. En 2022, ONU-Habitat a créé la boîte à outils « Our City Plans » pour aider les autorités locales et les acteurs urbains à mieux comprendre, mieux personnaliser et mieux développer des processus de planification urbaine inclusifs et intégrés. Cette boîte à outils guide l'application d'une méthodologie participative aux fins d'une planification urbaine qui s'adapte au contexte et aux besoins locaux. ONU-Habitat a également conçu la plateforme « Her City » pour permettre aux filles et aux jeunes femmes de participer à la planification urbaine à l'aide de technologies numériques innovantes.

23. Le Programme pour des politiques urbaines nationales est une initiative commune d'ONU-Habitat, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'Alliance des villes. Les politiques et lois urbaines sont essentielles pour accélérer la transition vers une conception urbaine inclusive et durable. Il ressort du rapport de 2021 sur les progrès des politiques urbaines nationales du monde entier³ que ces politiques continuent de devenir plus explicites, plus opérationnelles et plus globales par nature. Le nombre de pays ayant mis en place une politique urbaine claire est passé de 76 en 2018 à 88 en 2020.

24. Au cours du premier semestre de 2022, la Directrice exécutive, donnant suite aux recommandations formulées dans le deuxième rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ainsi qu'aux discussions tenues lors de la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, a recensé cinq domaines d'action intégrés afin de relever les principaux défis urbains et d'accélérer les progrès généraux vers les objectifs de développement durable en 2022 et 2023. Ces domaines d'action (logement convenable, villes et changements climatiques, mise en œuvre locale des objectifs de développement durable, crises urbaines et financement local) font également partie intégrante de la réalisation du plan stratégique d'ONU-Habitat pour 2020–2023.

E. Collaboration avec des organisations intergouvernementales et internationales et d'autres parties prenantes à l'appui de la composante urbaine du développement durable

25. ONU-Habitat a tiré parti de son savoir-faire normatif pour aider d'autres organisations intergouvernementales à inclure expressément l'engagement des autorités locales et la dimension de l'urbanisation durable dans leurs objectifs. Comme indiqué dans les rapports de la Directrice exécutive sur le thème spécial (HSP/HA/2/7) et sur la coopération avec des entités à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies (HSP/HA/2/4/Add.2), pour faire part des priorités locales et urbaines à ses partenaires et éclairer leurs décisions, ONU-Habitat a collaboré avec le Forum économique mondial, le Groupe des Vingt et le Groupe des Sept, ainsi qu'avec leurs initiatives urbaines respectives

² ONU-Habitat *et al.*, « Global Action Plan: Accelerating for Transforming Informal Settlements and Slums by 2030 ».

³ ONU-Habitat, OCDE et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, *Global State of National Urban Policy 2021: Achieving Sustainable Development Goals and Delivering Climate Action* (Éditions de l'OCDE, Paris, 2021).

« Urban 20 » et « Urban 7 », le Commonwealth, des organisations régionales intergouvernementales de développement urbain (l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le Forum des ministres et hauts responsables du logement et de l'urbanisme d'Amérique latine et des Caraïbes) dans le cadre des forums régionaux des Nations Unies sur le développement durable, l'OCDE, les Gouvernements locaux pour le développement durable, Cités et Gouvernements Locaux Unis, le Conseil du futur mondial sur les villes et d'autres. Ces partenariats stratégiques ont renforcé la dimension urbaine du développement durable tout en favorisant la collaboration permettant de fournir de manière conjointe un soutien normatif et opérationnel aux États Membres à cet égard.

26. La section suivante contient un rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1/5 (HSP/HA.1/Res.5), qui revient en détail sur le processus d'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes en faveur d'ONU-Habitat, ainsi que sur les résultats de la mise en œuvre de cette politique, qui est consacrée aux modalités de la participation des parties prenantes aux processus intergouvernementaux et à la procédure d'accréditation.

II. Mise en œuvre des résolutions et de la décision que l'Assemblée d'ONU-Habitat a adoptées à sa première session

27. La présente section contient des informations actualisées sur la mise en œuvre des résolutions et de la décision adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat en juin 2019. Elle s'appuie sur les rapports d'étape présentés au Conseil exécutif d'ONU-Habitat le 28 août 2019, le 22 janvier 2020, le 17 août 2020 et le 11 janvier 2022, ainsi qu'au Comité des représentants permanents le 1^{er} avril 2021.

A. Résolution 1/1 : Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2023 (HSP/HA.1/Res.1)

28. Au cours de la période allant de juin 2019 à février 2023, ONU-Habitat a consolidé son rôle de moteur mondial de l'urbanisation durable et de rassembleur d'excellence, et s'est posé en chef de file en maîtrisant les aspects techniques dans ses activités normatives.

29. En étroite collaboration avec 15 entités des Nations Unies et partenaires internationaux, nationaux et infranationaux, ONU-Habitat a dirigé le processus visant à affiner et à faire appliquer les définitions des termes « urbain », « ville » et « rural » au niveau mondial. Désormais, 86 pays appliquent ces définitions mondiales et produisent des données sur la réalisation mondiale des objectifs de développement durable en utilisant les catégories convenues.

30. Vingt-cinq partenaires ont collaboré avec ONU-Habitat pour élaborer le Cadre mondial de suivi des zones urbaines, qui a été approuvé par la Commission de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en mars 2022 dans le cadre de la stratégie de suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, adoptée à l'échelle du système des Nations Unies. Ce cadre sert de base aux travaux d'ONU-Habitat sur les données urbaines et à la préparation d'examens nationaux et locaux volontaires de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, permettant ainsi de recueillir de manière systématique des données sur les progrès réalisés dans les différentes villes et de mieux les comparer.

31. ONU-Habitat a également créé une unité spécialisée dans l'innovation afin de promouvoir des solutions de technologie numérique à l'appui du développement urbain durable à l'échelle mondiale, de faire germer de nouvelles idées et de négocier des partenariats qui ne laissent personne de côté et ont des effets à grande échelle. Un certain nombre d'outils ont été développés et appliqués pour soutenir les efforts des autorités nationales et locales visant à tirer parti de la technologie numérique afin de concevoir et de mettre en œuvre une politique urbaine qui repose essentiellement sur l'approche d'ONU-Habitat en faveur de villes intelligentes centrées sur les personnes.

32. ONU-Habitat a également continué de produire sa publication phare, le Rapport sur l'état des villes dans le monde, dont deux nouveaux volumes sont parus, en 2020 et 2022. Ces rapports ont généré des idées et des orientations politiques essentielles, fournissant une base à des travaux normatifs renforcés au niveau mondial et mieux reliés aux activités opérationnelles et aux opérations sur le terrain.

33. Comme demandé au paragraphe 3 de la résolution 1/1 :

a) Au cours de 2022, le Conseil exécutif d'ONU-Habitat a mis au point et approuvé un cadre de résultats accompagné d'indicateurs de performance concis et d'une méthode pour la collecte des données correspondantes afin de pouvoir procéder à l'évaluation par rapport aux indicateurs ; une stratégie de communication d'impact ; une stratégie de partenariats ;

une typologie des demandes en matière d'établissements humains ; un cadre de responsabilisation et des mécanismes de suivi et d'évaluation pour évaluer l'application du cadre ; une stratégie de mobilisation des ressources ; et un plan de financement ;

b) Depuis l'approbation de la politique de gestion axée sur les résultats en 2020, son application, en particulier en ce qui concerne la théorie du changement et le cadre logique, a été renforcée par une intégration continue dans la planification et la mise en œuvre de programmes, ainsi que par un encadrement offert par des membres du personnel. Les indicateurs de base retenus sont étayés par des métadonnées qui sont réunies dans le guide de suivi des indicateurs et visent à assurer l'uniformité de la collecte de données et de leurs sources. En 2023, les indicateurs de base sont affinés plus avant afin de rendre compte efficacement des progrès accomplis et d'assurer une cohérence avec les indicateurs approuvés en octobre 2022 pour mesurer les contributions de l'ensemble du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable ;

c) Des rapports d'étape annuels ont été présentés en 2020 et 2021 et le rapport d'étape annuel pour 2022 était en cours d'élaboration en mars 2023 ;

d) Pour garantir la transparence de son financement, ONU-Habitat élabore un rapport mensuel sur l'état des acquisitions, qu'il partage régulièrement avec les États Membres, et des rapports semestriels sur la situation financière à l'intention du Conseil exécutif. En outre, la lettre d'information sur l'impact urbain, « Urban Impact Newsletter », est envoyée tous les trimestres aux donateurs et aux autres parties prenantes afin de leur communiquer des informations sur les principales activités normatives et opérationnelles et sur les exemples d'impact. Un calendrier des rapports aux donateurs est tenu à jour pour suivre l'état d'avancement de ces rapports.

34. ONU-Habitat a fait preuve en permanence de rigueur budgétaire au cours de la période considérée. L'organisation a régulièrement invité les États Membres à lui verser des contributions générales additionnelles qui soient volontaires, pluriannuelles, prévisibles, stables et durables, et a pris des mesures pour veiller à ce que les contributions financières préaffectées soient pleinement alignées sur le plan stratégique.

35. Dans la résolution 1/1, l'Assemblée d'ONU-Habitat a reconnu la nécessité d'aligner la durée du plan stratégique sur le calendrier de ses réunions et, dans la décision 1/3, elle a reconnu l'importance de synchroniser le cycle de planification d'ONU-Habitat avec l'examen quadriennal complet des politiques. En réponse, le secrétariat a élaboré des rapports sur l'harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet et le plan stratégique 2020–2023, qui ont été présentés au Conseil exécutif respectivement à sa première session de 2020 et à sa deuxième session de 2021.

B. Résolution 1/2 : Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs (HSP/HA.1/Res.2)

36. Depuis l'adoption des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs, de plus en plus de pays ont demandé une assistance technique afin de mener des interventions de développement urbain tournées vers la sécurité. La sécurité est un thème transversal du plan stratégique d'ONU-Habitat qui sous-tend l'intégration des politiques de prévention dans les stratégies et interventions urbaines, visant notamment à améliorer les logements et les bidonvilles et à redonner vie aux espaces publics et à créer, dans le but d'améliorer l'application pratique des Lignes directrices.

37. Pour mettre en œuvre les Lignes directrices, ONU-Habitat a noué des partenariats avec le Groupe Sécurité humaine, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation mondiale de la Santé, le Bureau des affaires de désarmement, l'Organisation internationale pour les migrations et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Il s'associe également aux autorités locales, aux organisations non gouvernementales et à d'autres groupes dans le cadre du Réseau mondial pour des villes plus sûres. L'Afrique du Sud, le Brésil, le Mexique et l'État de Palestine procèdent actuellement à l'intégration des politiques de prévention dans des interventions urbaines plus larges au niveau municipal.

38. Le déficit de financement du Programme pour des villes plus sûres a considérablement réduit la capacité d'ONU-Habitat de répondre aux demandes d'assistance technique des villes et pays partenaires et a limité le partage d'expériences entre États Membres. Pour combler ce déficit, le secrétariat a soumis une note de synthèse sur le financement de la mise en œuvre effective des Lignes directrices au Conseil exécutif d'ONU-Habitat pour qu'il l'examine à sa deuxième session de 2020.

39. Conformément à la décision du Conseil exécutif sur les modalités du processus d'examen et du mécanisme de mise en œuvre des Lignes directrices, neuf États Membres⁴ ont fourni des informations de base pour éclairer les réunions de suivi du groupe intergouvernemental d'experts et les examens de la mise en œuvre des programmes, réalisés par des pairs au niveau national.

40. Un cadre de suivi de la sécurité urbaine a été élaboré au moyen d'un processus consultatif en 2020. Avec le soutien du Partenariat pour le programme urbain de l'Union européenne et du Forum européen pour la sécurité urbaine, six villes européennes⁵ ont réalisé un essai pilote, basé sur les données collectées auprès des villes ayant des données et des indicateurs qu'elles utilisent pour évaluer la sécurité dans les zones urbaines.

41. ONU-Habitat continue de faire connaître et de promouvoir les Lignes directrices en diffusant des informations sur les pratiques innovantes en matière de sécurité lors des manifestations organisées chaque année dans le cadre d'Octobre urbain. Jusqu'à présent, le défi annuel de 40 jours pour des villes plus sûres (« 40 Days Safer Cities Challenge ») a été organisé à trois reprises, en 2020, 2021 et 2022, dans le cadre de la campagne urbaine plus large mise en œuvre par ONU-Habitat.

C. Résolution 1/3 : Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (HSP/HA.1/Res.3)

42. Conformément à la résolution visant à renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ONU-Habitat a davantage intégré des fonctions de renforcement des capacités dans ses travaux normatifs et opérationnels. Au cours de sa première session de 2020, le Conseil exécutif a examiné le Projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes (HSP/EB.2020/13/Add.1). L'objectif de la stratégie était double. Premièrement, elle visait à combler le vide institutionnel et opérationnel au sein d'ONU-Habitat pour assurer une coordination, une cohérence et un suivi renforcés des résultats. Deuxièmement, elle visait à améliorer la fourniture de services de renforcement des capacités aux États Membres et aux autorités locales ainsi qu'à d'autres acteurs urbains clés pour accroître les effets obtenus et assurer une utilisation plus rationnelle des ressources.

43. Le renforcement des capacités s'est poursuivi au cours du cycle d'examen des projets et a été en 2022 une composante clé de 68 des 72 projets approuvés. En 2021, ONU-Habitat a élaboré des lignes directrices sur la manière de renforcer les capacités à l'aide d'outils numériques en matière d'urbanisation durable, destinées aux fonctionnaires locaux et à d'autres acteurs urbains, afin de continuer à renforcer les capacités pendant la pandémie de COVID-19 et de se conformer au passage qui s'opérait progressivement au sein du système des Nations Unies de formations essentiellement en présentiel à l'apprentissage en ligne, lorsque cela était possible⁷.

44. Depuis 2019, les initiatives de renforcement des capacités se sont concentrées sur des outils permettant d'intensifier et de suivre la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. La boîte à outils illustrée du Nouveau Programme pour les villes, qui comprend un manuel et un cours en ligne, a été publiée en janvier 2021 et est disponible dans cinq langues officielles des Nations Unies (anglais, espagnol, arabe, russe et français) et en portugais. La version chinoise est en cours d'élaboration. À ce jour, 6 517 participants se sont inscrits au cours en ligne et 1 442 certificats de fin de formation ont été délivrés ; avec 52 258 vues et 24 209 téléchargements, la boîte à outils est le quatrième produit de connaissances d'ONU-Habitat le plus consulté et téléchargé en mars 2023.

45. Une plateforme d'apprentissage en ligne, « UN-Habitat Learn », a été lancée en octobre 2020 dans le but de créer un centre d'excellence virtuel. Depuis sa création, 13 cours à rythme libre, dont certains sont proposés en plusieurs langues, ont été mis en ligne sur la plateforme. Ils s'appuient sur le travail normatif d'ONU-Habitat et abordent des thèmes allant du Nouveau Programme pour les villes à la gestion des déchets, en passant par le climat et la mobilité. La plateforme « UN-Habitat Learn » a été consultée dans 197 pays et compte plus de 6 000 utilisateurs enregistrés, et 2 100 certificats de fin de formation ont été délivrés à ce jour.

46. À l'aide d'un financement du Compte de l'ONU pour le développement, ONU-Habitat a coopéré avec les commissions régionales au titre d'un projet de quatre ans visant à renforcer

⁴ Afrique du Sud, Algérie, Bolivie (État plurinational de), Canada, El Salvador, État de Palestine, Kenya, Mexique, Panama.

⁵ Helsinki, Malines, Gdansk, Vantaa, Vilnius et Tampere.

les capacités de mise en œuvre et de suivi du Nouveau Programme pour les villes dans neuf pays de cinq régions.

47. La stratégie de renforcement des capacités d'ONU-Habitat comprend une collaboration élargie et mieux coordonnée avec des universités. Le partenariat universitaire mondial d'ONU-Habitat, « Habitat UNI », a fait l'objet d'un réajustement afin de créer des liens plus étroits avec le savoir-faire de l'organisation et ses communautés de pratique. En 2021, ONU-Habitat a fait le point sur ses 10 années de collaboration avec le monde universitaire et a proposé de nouvelles stratégies pour ce partenariat.

48. ONU-Habitat continue de s'associer à de grandes institutions de formation telles que le Centre international d'études urbaines, situé en Corée, le Centre for Liveable Cities de Singapour et l'Arcadis Shelter Programme. ONU-Habitat a soutenu la création d'un centre d'excellence pour la connaissance et le renforcement des capacités en matière de logement dans les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

49. Depuis 2022, ONU-Habitat s'est associé à l'Initiative du Commonwealth pour des villes durables afin de combler le manque de capacités dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Cette initiative est dirigée par une coalition multidisciplinaire de 56 pays. Elle soutient la mise en œuvre de la Déclaration sur l'urbanisation durable adoptée par les chefs de gouvernement du Commonwealth en juin 2022.

D. Résolution 1/4 : Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (HSP/HA.1/Res.4)

50. La Politique et le Plan d'action d'ONU-Habitat pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le développement urbain et les établissements humains pour la période 2020–2023 ont été publiés en 2022. Ce document est basé sur une évaluation complète et indépendante de la politique et du plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2014–2019, qui visait à cerner les progrès accomplis, les enseignements tirés et l'approche globale d'ONU-Habitat en matière d'intégration de l'égalité des sexes dans l'ensemble de l'organisation. Comme suite à cette évaluation, la nouvelle politique et le nouveau plan pour l'égalité des sexes offrent une feuille de route détaillée et un guide de mise en œuvre visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation.

51. ONU-Habitat a poursuivi ses travaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle mondiale avec ses partenaires et les parties prenantes. Ces travaux ont notamment pris la forme de concertations et d'activités de sensibilisation lors de manifestations normatives internationales qu'ONU-Habitat a accueillies et auxquelles il a assisté, telles qu'une réunion d'un groupe d'experts sur les approches transformatrices en matière de genre pour des villes ouvertes à toutes et tous, organisée en 2020 en partenariat avec Geneva Cities Hub, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et la Plateforme de Genève sur les droits humains ; d'une participation à la session annuelle de 2021 de la Commission de la condition de la femme visant à promouvoir le rôle des femmes dans la protection du climat ; et d'une participation à un groupe directeur en prévision de l'édition 2023 d'une conférence annuelle sur la mise en œuvre locale des droits humains pour des villes ouvertes à toutes et tous, y compris aux femmes et aux filles, en partenariat, notamment, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la ville de Graz. Les documents issus de ces débats continuent de compléter les travaux qu'ONU-Habitat et ses partenaires mènent pour que les villes soient ouvertes aux femmes et aux filles.

52. ONU-Habitat a continué de développer des outils et des approches pour assurer la participation effective des femmes et des filles aux processus de prise de décision dans les projets urbains. Par exemple, en mars 2021, ONU-Habitat a lancé la boîte à outils numériques « Her City », développée en partenariat avec Global Utmaning (« défi mondial », en français) avec le soutien financier de partenaires du secteur privé tels que Block by Block Foundation. Cet outil compte aujourd'hui plus de 1 000 utilisateurs vivant dans 350 villes de 100 pays et, grâce aux activités de sensibilisation menées dans ce cadre, il a touché 7 millions de personnes.

53. Par l'intermédiaire du Comité d'examen des projets, le personnel d'ONU-Habitat a réalisé des examens complets des projets pour garantir que tous les programmes et projets d'ONU-Habitat prennent en compte les questions de genre ainsi que les diverses expériences et besoins des femmes et des filles. Le Comité a examiné 111 documents et notes de synthèse concernant des projets entre janvier 2022 et février 2023, fournissant des observations, des recommandations et des orientations

substantielles concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cela a permis de renforcer globalement l'intégration des questions de genre dans les projets et les programmes, ce qui en définitive a eu pour effet d'accroître les effets des travaux d'ONU-Habitat, tant sur le plan programmatique que normatif.

54. En 2021, ONU-Habitat a mis à jour son système de garanties environnementales et sociales, qui fait une priorité des questions de genre. Par conséquent, un degré de priorité élevé a été accordé à ces questions afin de garantir que les travaux d'ONU-Habitat ne creusent jamais les déséquilibres de pouvoir qui portent préjudice aux femmes et aux filles, et qu'ils respectent au contraire une norme minimale d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes. Des modules obligatoires de renforcement des capacités internes de l'ensemble du personnel d'ONU-Habitat ont accompagné le déploiement de cette mise à jour.

55. Le Groupe consultatif pour l'égalité des sexes, mis en place par la Directrice exécutive, a continué d'œuvrer en faveur de la prise en compte des questions de genre au sein d'ONU-Habitat et a élaboré des documents techniques tels que le projet de politique d'association des parties prenantes (HSP/HA/2/4/Add.3).

E. Résolution 1/5 : Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains (HSP/HA.1/Res.5)

56. ONU-Habitat a mis en œuvre la résolution sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales en diffusant des connaissances et du matériel technique et didactique et en exécutant des projets. Parmi les supports de connaissance mis au point figurent les quatrième et cinquième éditions du bulletin d'information « Urban-Rural Linkages ». Un document sur la gestion des liens entre les zones urbaines et rurales à l'appui de la biodiversité a été présenté à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, en collaboration avec le secrétariat de la Convention. Des documents sur les marchés locaux de produits frais, les systèmes alimentaires, les villages intelligents et les enseignements tirés de la COVID-19 en matière de résilience et de reprise après la crise comptent parmi les autres supports de connaissance qui ont été publiés.

57. ONU-Habitat a publié un rapport sur le rôle des villes intermédiaires dans le renforcement des liens entre les zones urbaines et rurales dans un contexte d'urbanisation rapide en Afrique et sur la construction de systèmes alimentaires durables et résilients dans des marchés qui sont au cœur du lien entre zones urbaines et zones rurales, en collaboration avec, entre autres, l'Union mondiale des marchés de gros, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les Gouvernements locaux pour le développement durable, Healthbridge Foundation of Canada et Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique. À la vingt-deuxième Conférence mondiale Infopoverity, organisée à l'initiative de l'Observatoire sur la communication numérique, ONU-Habitat a également fait part de son expérience en matière de villages intelligents et rappelé leur rôle dans la réduction de la fracture numérique entre zones urbaines et zones rurales.

58. La collaboration entre ONU-Habitat et l'Université de Nairobi a abouti à la création du Centre pour les liens entre les zones urbaines et rurales en Afrique. En outre, une évaluation conjointe a été menée sur l'incidence de la COVID-19 sur les flux spatiaux de personnes et de nourriture au sein du continuum zones urbaines-zones rurales dans cinq pays d'Afrique : Cameroun, Kenya, Nigéria, Sénégal et Zimbabwe. Au Kenya, une trentaine de spécialistes de l'aménagement du territoire ont été formés à l'intégration des liens entre zones urbaines et zones rurales dans les processus d'aménagement du territoire.

59. ONU-Habitat a élaboré la première édition d'un cours d'apprentissage en ligne sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales. Ce cours explique l'importance de ces liens pour une urbanisation durable et un développement territorial intégré.

F. Décision 1/3 : Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/HA/1/10, annexe II)

60. La présente section fournit des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du paragraphe 5 de la décision 1/3 qui porte sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes.

61. Par la décision 2019/3, qu'il a adoptée à la reprise de sa première session en novembre 2019, le Conseil exécutif a créé un groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes. Ce groupe de travail ne s'est réuni qu'une seule fois, en mars 2020, avant que l'organisation de leurs réunions ne soit perturbée par la pandémie de COVID-19. Compte tenu de la nature des négociations, le Conseil exécutif a recommandé, au paragraphe 5 de sa décision 2020/6, que le groupe de travail spécial reprenne ses travaux dès que les réunions en présentiel seraient possibles.
62. À ce jour, le groupe de travail spécial s'est réuni à 11 reprises. Lors de sa deuxième réunion, qui s'est tenue en mars 2022, il a décidé que la politique porterait sur l'association des parties prenantes aux processus intergouvernementaux et mettrait l'accent sur les modalités de participation et la procédure d'accréditation. Pour appuyer les travaux en ce sens, le secrétariat a préparé des documents de travail sur les pratiques actuelles d'ONU-Habitat et du système des Nations Unies.
63. À sa troisième réunion, tenue en juin 2022, le groupe de travail a examiné et approuvé la structure de la politique d'association des parties prenantes, qui comprend huit chapitres : introduction, objet, principes directeurs, définition des parties prenantes, accréditation, avantages pour les parties prenantes accréditées, responsabilités et obligations des parties prenantes accréditées, rôle d'ONU-Habitat et financement.
64. À sa quatrième réunion, tenue en septembre 2022, le groupe de travail a demandé au secrétariat d'élaborer un avant-projet pour qu'il puisse l'examiner. Cet avant-projet, élaboré par le secrétariat en consultation avec des parties prenantes internes et externes, a servi de base de discussion aux cinquième et sixième réunions du groupe de travail, tenues en octobre et novembre 2022.
65. Le groupe de travail a soutenu le principe de l'auto-organisation. À la septième réunion du groupe, tenue en décembre 2022, des représentants d'Habitat International Coalition et de l'Assemblée générale des partenaires, ainsi qu'un coprésident de l'Initiative du Groupe consultatif des parties prenantes, ont présenté leurs propositions concernant les éléments clés d'un mécanisme d'association des parties prenantes. Le secrétariat a également proposé des options en vue d'établir un mécanisme basé sur la pratique actuelle. Le groupe de travail spécial a en outre demandé au secrétariat de préparer, en consultation avec des parties prenantes, un mécanisme d'association des parties prenantes qui fonctionnerait pour tous les intervenants.
66. À ses huitième et neuvième réunions, tenues en janvier et février 2023, le groupe de travail s'est concentré sur la procédure d'accréditation. Le 15 février 2023, il a entamé la première lecture d'un projet complet de politique d'association des parties prenantes. Il devrait, au besoin, poursuivre cette tâche jusqu'à la première session du Conseil exécutif de 2023.
67. Les parties prenantes ont apporté de précieuses contributions tout au long du processus. Elles ont organisé deux manifestations de réseautage consacrées à l'association des parties prenantes lors de la onzième session du Forum urbain mondial, tenue à Katowice (Pologne). Elles ont été invitées à assister aux prochaines réunions du groupe de travail spécial et, si nécessaire, à poser des questions par l'intermédiaire de l'État Membre qui les représente, à mesure que les négociations se poursuivent. Dans l'ensemble, les discussions entre États Membres ont été constructives et le Conseil exécutif devrait recommander à l'Assemblée d'ONU-Habitat d'adopter le projet de politique d'association des parties prenantes (HSP/HA/2/4/Add.3).

III. Conclusion

68. ONU-Habitat a connu une période dynamique et critique entre 2019 et 2023. L'ampleur de ses activités et les sollicitations de son savoir-faire viennent une nouvelle fois confirmer que le Nouveau Programme pour les villes est pertinent en temps de crise. Le rôle de rassembleur et la fonction consultative d'ONU-Habitat ont été mis à l'épreuve et se sont révélés solides dans le domaine de plus en plus vaste de la politique, de la pratique et des acteurs du développement urbain, en particulier dans le sillage de la pandémie de COVID-19. Le recalibrage du plan stratégique pour la période 2020–2023 témoigne de la souplesse de l'organisation et de sa capacité d'adapter ses activités à l'évolution des besoins mondiaux et locaux sur la base des enseignements tirés du passé, en s'appuyant sur une restructuration de l'organisation qui permet une action plus collaborative et mieux coordonnée.
69. Il ressort des rapports sur l'état de mise en œuvre des résolutions qu'ONU-Habitat a élaboré et diffusé des lignes directrices normatives et des outils opérationnels utiles au niveau mondial et régional afin d'appuyer les efforts des États Membres et des acteurs urbains. ONU-Habitat a également conçu des cadres de mise en œuvre et de suivi pour contrôler les progrès mondiaux vers

un avenir urbain durable et, en interne, les résultats du plan stratégique pour 2020–2023. Il y a toutefois lieu de relever qu'avec des ressources suffisantes, la mise en œuvre des résolutions aurait pu avoir une portée géographique et normative plus large et bénéficier à un plus grand nombre de personnes.

70. Dans le cadre de la coopération à l'échelle du système des Nations Unies, ONU-Habitat a également été en mesure de mettre l'accent sur les possibilités de développement urbain et les risques que présente une urbanisation non durable. Il s'agissait d'une étape importante pour accroître la participation et la visibilité dans les processus révisés de coopération régionale et nationale du système des Nations Unies, tout en mettant l'accent sur l'impact des activités conjointes des Nations Unies au niveau national et, de plus en plus, au niveau local et municipal.
